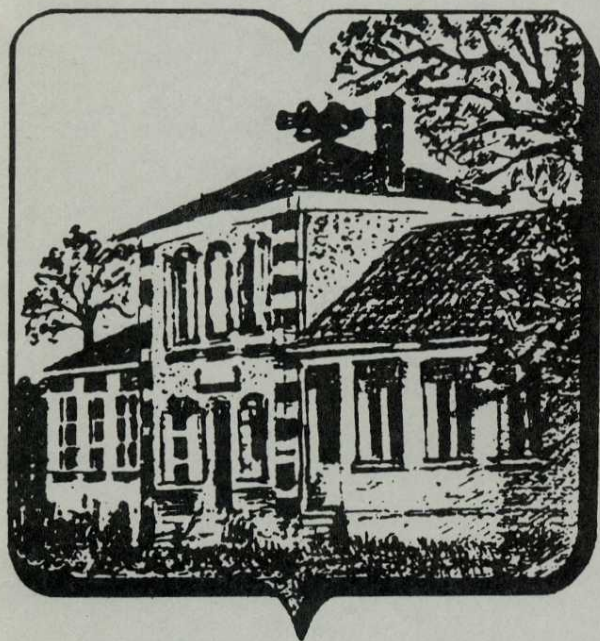


SAINT GERMAIN DE LA GRANGE



MAIRIE

SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

Tél. : 34.89.01.38

BULLETIN MUNICIPAL

MAI - JUIN 1986

SOMMAIRE

C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10.4.1986	Page 3
RÉSULTATS DES ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 16 MARS 1986	5
SCOLAIRE	7
ANIMATION	10
HISTOIRE DE SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	21
INFORMATIONS PRATIQUES	27
ETAT-CIVIL	32
ASSOCIATIONS	33
PETITES ANNONCES	34

OUVERTURE DE LA MAIRIE : lundi - mardi - jeudi - vendredi de 15 h 30 à 18 h.
mercredi de 15 h 30 à 18 h - samedi de 9 h à 11 h 30.

LE MAIRE ET LES ADJOINTS reçoivent sur Rendez-vous.

MAIRIE de SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 AVRIL 1986

PRESIDENT: M. Jean Maurice.

PRESENTS: MMes: Chancibot, Proget, Druaux, Landec.

MM.: Maurice, Millet, Desmarchelier, Réau, Goillot, Saint-Yves.

ABSENTS: M. Beseme;

M. Naveau ayant donné pouvoir à Mr Millet.

Mme Husson ayant donné pouvoir à Mr Maurice.

Mr Boucheix ayant donné pouvoir à Mr Réau.

Mme Bourguignon ayant donné pouvoir à Mme Chancibot.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mr Desmarchelier.

Le compte rendu de la séance du 20 Janvier 1986, après lecture est approuvé par 13 Voix et une abstention.
Monsieur Réau demande que les grandes lignes des modifications du P.O.S soient portées en marge du compte rendu.

Le compte rendu de la séance du 27 Mars 1986, après lecture est approuvé par 5 Voix et 9 abstentions.

1) - Réaffectation de comptes en investissement.

Débit du compte 212/84/01 au crédit des comptes:

- 233/84/01 pour un montant de 100 000 F

- 210/84/01 pour un montant de 50 000 F.

Adopté à l'unanimité.

2) - Tarif Cantine.

Répercussion de la hausse de 2,5 % appliquée par le fournisseur : tarif à partir du 1er Février 1986: 15,65 F le repas.

Garderie et transport scolaire: sans changement.

Adopté à l'unanimité.

3) - SIDOM

Le Conseil Municipal : Approuve le vote de l'impôt syndical fixé à 7,4284 F par habitant
Fixe le prix d'incinération des ordures ménagères à 91,30 F/ tonne.
donne un avis favorable pour l'adhésion des communes de
l'Etang La Ville, Mareil Marly, Marly Le Roi et Mittainville
au SIDOM de Plaisir;

Adopté à l'unanimité.

4) - PERSONNEL COMMUNAL.

Le Conseil Municipal: - fixe la taux horaire de l'agent remplaçant Madame Masson pendant son arrêt de maladie à 29,45 F.

- fixe à 33 h/hebdo le temps de travail de l'Agent de bureau dactylo.

- fixe à 36 h/hebdo le temps de travail des 2 agents de service.

Adopté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 1986

5) - BUDGET PRIMITIF 1986

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
- 60 DENREES FOURNITURES	: 411 650	- 70 PRODUITS DE L'EXPLOITATION :	479 700
- 61 FRAIS DE PERSONNEL	: 776 125	- 71 PRODUITS DOMANIAUX	: 5 955
- 62 IMPOTS ET TAXES	: 1 350	- 72 PRODUITS FINANCIERS	: 875
- 63 TRAVAUX SERVICES EXTERIEURS	: 445 000	- 73 RECouvreMENTS - SUBVENTIONS:	55 650
- 64 PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS:	390 925	- 74 DOTATIONS RECUES DE L'ETAT :	887 810
- 65 ALLOCATIONS ET SUBVENTIONS	: 71 000	- 75 IMPOTS INDIRECTS	: 40 156
- 66 FRAIS DE GESTION GENERALE	: 244 715	- 76 IMPOTS DIRECTS	: 13 315
- 67 FRAIS FINANCIERS	: 147 225	- 77 CONTRIBUTIONS DIRECTES	: 1 287 057
- 83 PRELEVEMENTS	: 332 728	- 82 PRODUITS ANTERIEURS	: 50 000
	2 820 718		2 820 718

Chaque poste est adopté à l'unanimité.

INVESTISSEMENT	
<u>DEPENSES</u>	
- 16 REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	: 119 708
- 21 ACQU. DE BIENS MEUBLES ET IMM:	346 000
- 23 TRAV. BATIMENTS GENIE CIVIL	: 639 690
- 25 PRETS AVANCES LG MOYEN TERME	: 10 000
	1 115 398

- 06 EXCEDENT D'INV. REPORTE	: 150 000
- 10 SUBV.D'EQUIPEMENT	: 280 000
- 11 PRELEV. S/ RECETTES FONCT.:	332 728
- 14 PARTICIP. TRAV. D'EQUIP.	: 145 953
- 16 PRODUITS DES EMPRUNTS	: 100 000
- 25 RECouv. DE CREANCES A LG	: 106 717
ET MOYEN TERME.	
	1 115 398

Chaque poste est adopté à l'unanimité.

4) - QUESTIONS DIVERSES

LOTO: Le Conseil Municipal fixe le prix de la carte de participation à 10 F.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10.

Vu par nous, Maire de la Commune de Saint-Germain-de-la-Grange
pour être affiché le 12 AVRIL 1986 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1934.

A Saint-Germain-de-la-Grange, le 12 AVRIL 1986

Le Maire,
(Signature)



Numéro de téléphone
de Mme ou M. le Maire

au bureau de poste

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

immédiatement
après la proclamation
des résultats

ELECTIONS LEGISLATIVES

16 MARS 1986

Arrondissement de

Heure d'arrivée à la

CANTON

Préfecture

Ne rien écrire dans ce cadre réservé à la Préfecture

TÉLÉGRAMME OFFICIEL

Maire de

à conserver en Mairie

Inscrits

Votants

Suffrages exprimés

Liste PERICARD

Liste BOUTIN

Liste DELARUE

Liste HOFFMANN

Liste TENAILLON

Liste BENARD

Liste WAGNER

Liste LASCOLS

Liste CADOUX

Liste ROCARD

Liste HAUTOT

voix.

voix.

voix.

voix.

voix.

voix.

voix.

voix.

voix.

voix.

voix.

FIN

Le Maire,
(Signature)

De Mme ou M. le Maire

Павлице

ELECTIONS REGIONALES

Arrondissement de

CANTON

Heure d'arrivée à la

Préfecture

Ne rien écrire dans ce cadre réservé à la Préfecture

Inscrits

925

Votants

788

Suffrages exprimés

776

Liste PERICARD

Liste DELOROZOY

Liste TREHEL

Liste BENARD

Liste TENAILLON

Liste SCHAFFER

Liste WAGNER

Liste ROCARD

Liste SCARBONCHI

voix.

voix.

voix.

voix.

voix.

voix.

voix.

voix.

voix.

FIN

Le Maire,
(Signature)



INFORMATIONS SCOLAIRES

LA RENTREE SCOLAIRE 86/87

Nous avons le plaisir de vous apporter les informations suivantes relatives à la rentrée 1986/87 de nos enfants dans le second cycle.

1) ENTREE EN SECONDE AU LYCEE JEAN VILAR:

Votre Municipalité a obtenu la dérogation nécessaire à l'entrée en seconde au Lycée Jean VILAR de Plaisir de nos enfants actuellement scolarisés au C.E.S Saint Simon de Jouars- Pontchartrain.

2) ENTREE EN SIXIEME AU C.E.S SAINT SIMON DE JOUARS PONTCHARTRAIN:

Les Autorités Académiques et Scolaires nous ont confirmé que nos enfants terminant leur premier cycle feront comme pour la rentrée 1985/86 leur entrée en sixième au C.E.S SAINT SIMON.

En attendant ces rentrées, nous souhaitons à tous, Parents et Enfants, de bonnes vacances et assurons les parents de toute notre vigilance grâce aux contacts permanents que nous entretenons avec les autorités.

C. HUSSON
Conseillère Municipale.

L. CHANCIBOT
Adjointe aux Affaires
Scolaires.



LE LYCEE SCOLAIRE HENRI POINCARÉ

36 rue Léon BOURGEOIS 92120 PALAISEAU

TEL : 60.10.10.25

Métro : Ligne BOLU R.E.R Station PALAISEAU VILLEBON

Nous informe posséder dans sa structure Pédagogique les sections suivantes :

- PREFORMATION AUX FONCTIONS D'ASSISTANTE DENTAIRE
- CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'AIDES SOIGNANTES

Ces sections recevront chacune 20 élèves, de préférence titulaires du B.E.P Sanitaire.

Le lycée assure d'autre part les formations suivantes :

ELEVES ISSUS DE 5e : 4e Technologique en Convention avec le Collège
César Franck de PALAISEAU

C.A.P Employé de Comptabilité

C.A.P. Vente

ELEVES ISSUS DE 3e : B.E.P. Sanitaire

B.E.P. Communication Administrative et
Secrétariat (1 Section)

B.E.P. Administration Commerciale et
Comptable (2 Sections)

B.E.P. Vente

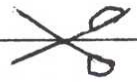
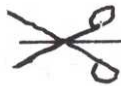
Les inscriptions sont reçues dès à présent au lycée Professionnel HENRI POINCARÉ. (Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse).

RESTAURANT SCOLAIRE

Pour des raisons d'organisation et de planning du restaurant scolaire, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le coupon ci-joint afin que votre enfant soit inscrit pour la rentrée de Septembre 1986.
Comptant sur votre compréhension

La date limite sera le 20 Aout 1986.

Le Régisseur.



MAIRIE DE SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

RESTAURANT SCOLAIRE Periode du 3 Septembre au 30 Septembre 1986

NOM..... PRENOM.....

Lundi	lundi 8	Lundi 15	Lundi 22	Lundi 29
Mardi	Mardi 9	Mardi 16	Mardi 23	Mardi 30
MERCREDI 3	Jeudi 11	Jeudi 18	Jeudi 25	Jeudi
Jeudi 4	Vendredi 12	Vendredi 19	Vendredi 26	Vendredi
Vendredi 5				

soit REPAS X =

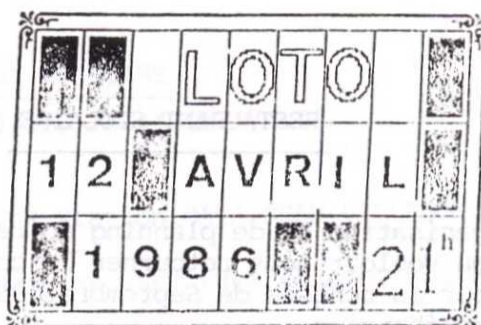
fiche à retourner IMPERATIVEMENT en Mairie (et non remise aux enfants)
accompagnée du règlement bancaire ou C.C.P. à l'ordre de : Monsieur Le Receveur
Municipal avant le 23 Aout 1986 DERNIER DELAI

Le Régisseur Melle DOHIN

P.S Pour le mois prochain, l'appel se fera le 10 SEPTEMBRE 1986



CAISSE DES ECOLES



Bonne soirée Salle Jules Gohard, de l'ambiance, des cris pour connaître le numéro qui va être tiré et faire gagner le gros lot.

Le comité de la Caisse des Ecoles remercie l'A.L.E. pour sa collaboration ainsi que les annonceurs et les particuliers pour leur participation à la réussite de cette soirée :

VOULOT, LAHER, DRUAUX, BELLEC, AUBIN, LAFOLIE, CHANCIBOT,
LANDEC, CHIQUET, HAMERY, LIBESPERE, GARAGE DE LA VALLEE,
CHAMPION, SPORT 2 000, TEINTURERIE DU PONTEL, A.L.E.,
GRAND MARNIER, HYDROTEC, SYLVAL, PAVIE, FAURE, PIERRE,
BIBICHE, MAGNARD.

LE COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES



REPORTAGE DE NOTRE VOYAGE EN ESPAGNE (COSTA BRAVA)

du 5 Mars 1986 au 12 Mars 1986.

9 Participants.

Le 5: Départ de Beynes à 8 H 40.

Pérille dans: Plaisir, Villepreux, Bois d'Arcy, Les Clayes, St Cyr, Versailles, où nous prenons d'autres voyageurs.

Arrivée: Porte d'Orléans 10 H 30.

Départ après changement de car.

Temps gris et froid, brouillard jusqu'à MACON. Ensuite ciel dégagé, température 16°.

Repas sur l'autoroute à 12 H 30.

Arrivée à ORANGE à 19 H 50.

Repas à EUROMOTEL à 20 H 30.

Le 5: Départ de l'hôtel à 8 H 45.

Visite de la ville.

Ensuite départ vers le château de GAUSSAN près de NARBONNE.

Excellent repas régional.

Visite du château.

Traversée de la frontière à 17 H 50. Temps beau et assez chaud.

Arrivée à l'hôtel OLYMPIC à LIORET DEL MAR à 19 H 03. Soirée dansante.

Le 7: Après le petit déjeuner, visite libre de la ville.

L'après midi, excursion en autocar à SAN FELIU, par la côte.



Le 8: Après le petit déjeuner, départ en autocar vers un restaurant où eu lieu la démonstration vente de literie, appareil chauffage et casseroles spéciales.

Ensuite dans un magasin: défilé de mode et vente de vêtements cuir et fourrures.

Retour à l'hôtel OLYMPIC et ensuite départ pour la soirée médiévale au château du Comte de VALLTORDERA: Réception, repas dans l'arène avec spectacle. Soirée dansante. Retour à 0 H 05.

Le 9: Dimanche: Départ à 9 H 00 vers BARCELONE.

Visite de la cathédrale basilique.

Retour à l'hôtel OLYMPIC et départ à la soirée FLAMENCO à GRAN PALACE (genre Lido).

Le 10: Petit déjeuner à l'hôtel OLYMPIC.

Départ vers le monastère de MONTSERRAT.

Visite de la Cathédrale et à la Vierge Noire.

Au retour, visite d'une fabrique de champagne.

Soirée élection de MISS OLYMPIC.

Le 11: Petit déjeuner. Visite de la ville de LIORET DEL MAR.

Repas à l'hôtel OLYMPIC.

Retour sur ORANGE. Arrivée à 19 H00 à l'EUROMOTEL.

Le 12: Petit déjeuner. Départ à 8 H 20.

Repas sur l'autoroute.

Arrivée à Chatron à 19 H 45.

En résumé: Un très beau voyage qui nous a fait mieux nous connaître et nous apprécier.

Xavier BLONDEAU

Pierre DUPUIS

- Nous vous rappelons que le Club de l'Age d'Or est ouvert aux personnes de 60 ans et plus. Les réunions ont lieu les 1er et 3è Jeudi du mois, dans la salle du Conseil (à droite de la Mairie).



CEREMONIES DU SOUVENIR A SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

- La journée du 8 Mai 1986 a été marquée par deux cérémonies :
 - A 11 Heures par le traditionnel dépôt d'une gerbe au monument aux morts, place Mainguet, par la Municipalité et la Population de SAINT GERMAIN DE LA GRANGE.
 - A 15 Heures par le rassemblement des Anciens Combattants, retenus le matin par d'autres cérémonies, qui ont tenu à prouver que SAINT GERMAIN DE LA GRANGE, compte autant que les autres communes
 - Cinq drapeaux représentaient les Communes
- la cérémonie se termina par une remise de décorations

Deux de nos concitoyens furent mis à l'honneur par Monsieur SCHNEIDER, Président, qui remit à Monsieur Marcel OLLIVIER la médaille commémorative 1939-1945 avec barette et à Monsieur Guy BROCARD la médaille commémorative d'Algérie avec barette.

PH DESMACHELIER



CEREMONIE DU SOUVENIR



RECEPTION A LA MAIRIE DU 8 MAI 1986



ENFIN JUSTICE ; MARCEL OLLIVIER DECORE PAR
MONSIEUR LE PRESIDENT SCHNEIDER



ANCIENS COMBATTANTS.

MARS, AVRIL, MAI, grande activité pour les Anciens Combattants.

23 MARS 1986 Assemblée Générale de la section de Neauphle le Château, Villiers Saint Frédéric, Jouars Pontchartrain, Saint Germain de la Grange.
La section compte à ce jour, 205 adhérents, dont 12 de Saint Germain de la Grange.

6 AVRIL 1986 Congrès départemental des Yvelines à VELIZY.
Très nombreux participants heureux de se retrouver dans une ambiance de camaraderie et de souvenir.
Les Anciens de la guerre 1914 - 1918 sont 250 pour les Yvelines. Ils représentent 3 % du total national.

8 Mai 1986 Les Anciens Combattants des Communes de Neauphle le Château, Jouars Pontchartrain, Villiers Saint Frédéric et Saint Germain de la Grange se sont réunis pour les cérémonies du souvenir aux Monuments aux Morts des communes de Neauphle le Château, Jouars Pontchartrain, Villiers Saint Frédéric et Saint Germain de la Grange.

PH. DESMARCHELIER

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇



LA FÊTE DE SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

- La fête de SAINT GERMAIN DE LA GRANGE approche. Les programmes établis par l'A.L.E. et l'A.S.G.G (voir pages suivantes) laissent prévoir une belle animation. Cette fête est votre fête à tous!

Vous pouvez apporter votre aide (on n'est jamais trop nombreux), en prenant contact avec Monsieur BARRIERE ou avec Monsieur BARRAS.

- Exposition Photos Salle Jules Gohard en OCTOBRE 1986

RAPPEL : Thème les 4 Saisons

lieu SAINT GERMAIN DE LA GRANGE et environs

photos en noir et en couleurs

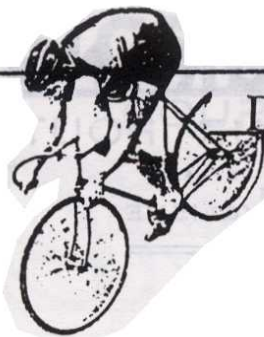


CHRISTIANE ROZ

Spécialistes Coupe Brushing - Soins Biosthétiques

Salon du Pontel
2, rue de Saint Germain
Villiers-Saint-Frédéric

78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU — ☎ 34 89 90 91



DIMANCHE

8 JUIN

ASSOCIATION SPORTIVE

ST. GERMAIN DE

LA GRANGE

A.S.S.G



SPORT EN FETE

Deux courses sont inscrites au programme :

- Le matin la ronde des jeunes (catégorie cadets)
- A 14 H 30 départ de la course des as.

Les descriptifs ci-joints vous donneront tous les détails techniques sur ces deux courses.

Nous vous rappelons qu'une tombola est organisée dont le tirage aura lieu à 17 H 30 juste après la course. Une occasion de gagner un "super" vélo (cela est de circonstance) mais aussi d'autres lots. Pendant tout le déroulement de la course vous pourrez encore obtenir des billets directement au podium.

n'oubliez pas : DIMANCHE 8 JUIN 1986,
et si le ventre vous en dit, pourquoi ne pas venir déguster avec nous une merguez (ou deux) légèrement arrosée.

Monsieur BARRAS.

ST GERMAIN DE LA GRANGE

COURSES CYCLISTES SUR ROUTE

ORGANISEES SOUS LES REGLEMENTS DE LA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU CYCLISME

C. I. F.

VERSAILLES - SPORTIF
CYCLISME de COMPÉTITION et CYCLOTOURISME

SIEGE : 7, rue HOCHÉ - 78000 VERSAILLES

LE VS RCV
ORGANISE

LE DIMANCHE 8 JUIN 1986

LE PRIX QUEMARD

COURSE OUVERTE à la CATÉGORIE CADETS

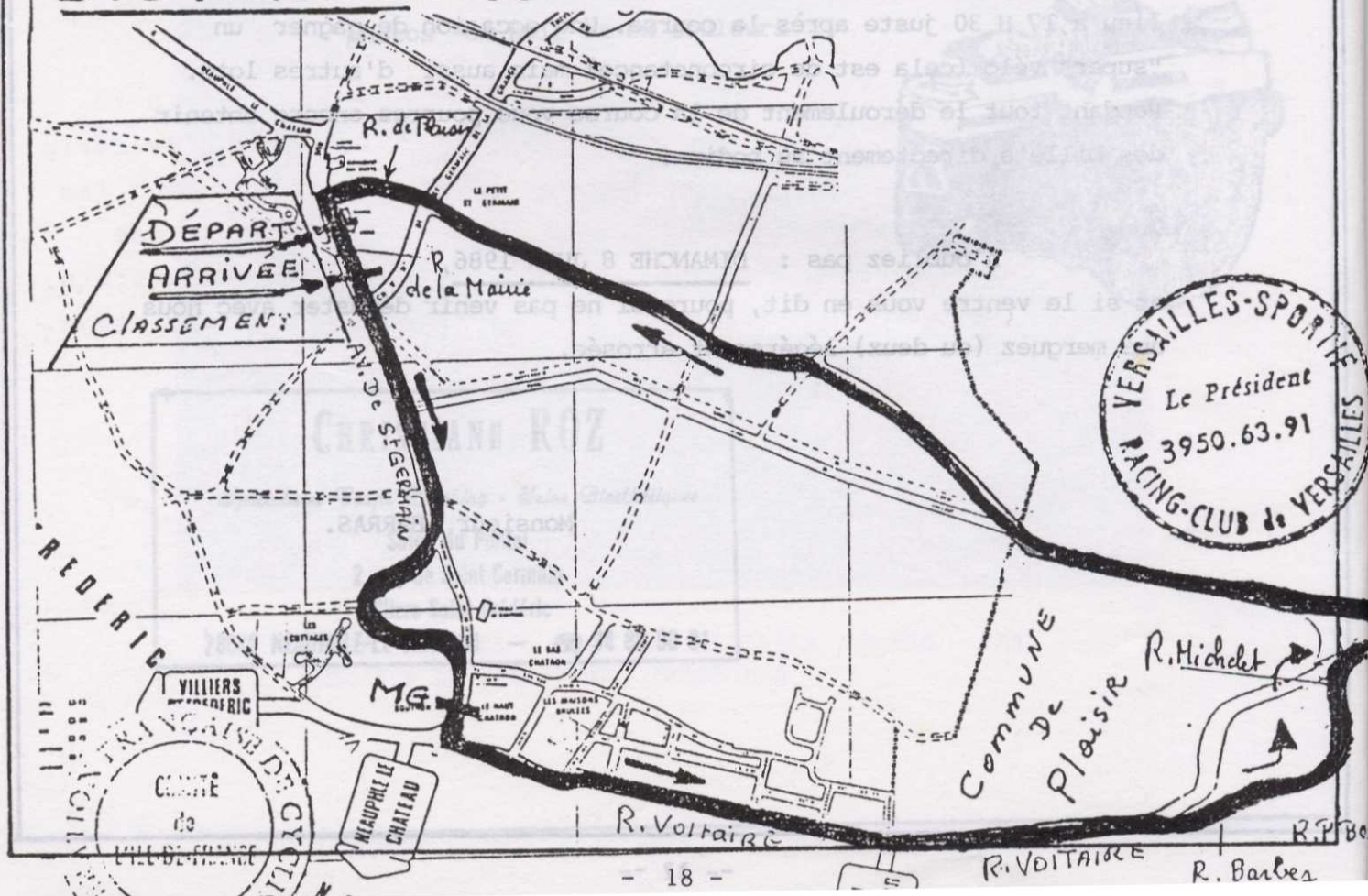
PRIX COUPES

DOSSARDS: 7^h 30 A 8^h face ÉCOLE

DEPART: 8^h 30

ARRIVÉE: 10^h

DISTANCE: 49 kms, 7 T de 7 kms



ST GERMAIN DE LA GRANGE



COURSES CYCLISTES SUR ROUTE

ORGANISEES SOUS LES REGLEMENTS DE LA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU CYCLISME

C. I. F.

VERSAILLES - SPORTIF
CYCLISME de COMPÉTITION et CYCLOTOURISME

SIÈGE : 7, rue HOCHÉ - 78000 VERSAILLES



LE VS RCV

ORGANISE

LE DIMANCHE 8 JUIN 1986

LA 3^e RONDE CYCLISTE DE L'ASSG

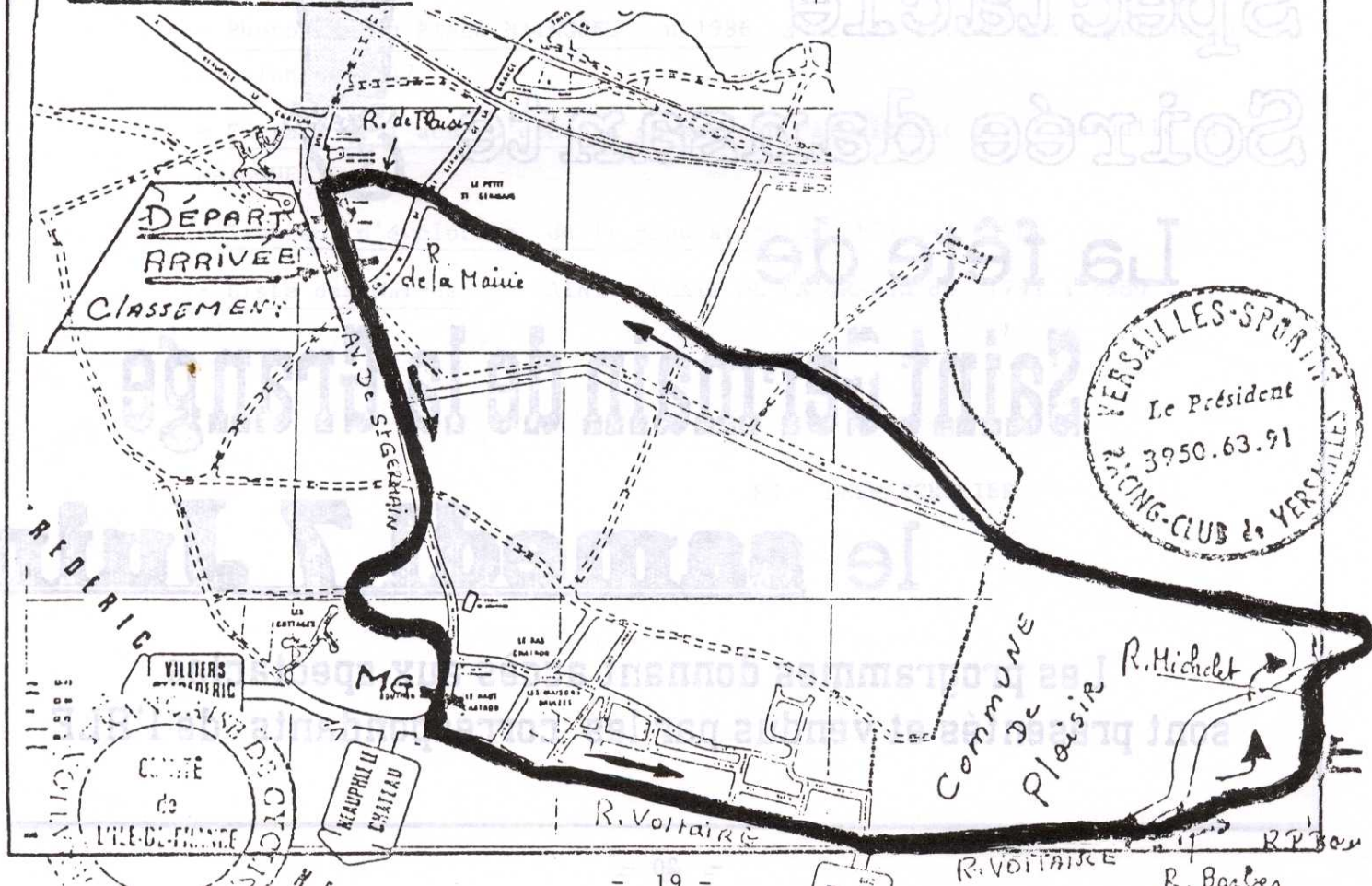
COURSE OUVERTE AUX CATEGORIES : 3 4 et J
PARTICIPATION DES PRIX ET
COMMERCANTS ARTISANS COUPES

DOSSARDS: 13^H15 A 14^H15 face ECOLE

DEPART: 14^H30 // //

ARRIVEE: 17^H // //

DISTANCE: 98 kms : 14 T de 7 kms





Ambalexpress

AMICALE DE LOISIRS ET D'EDUCATION ST GERMAIN DE LA GRANGE 78640

Clowns

Stands

Jeux

Musique

Buffet

Spectacle

Soirée dansante



La fête de

Saint Germain de la Grange

le **samedi 7 Juin**

Les programmes donnant accès aux spectacles
sont présentés et vendus par les correspondants de l'ALE

-Vers 1860 la population est de 200 Habitants employés à des travaux agricoles. Aucun propriétaire important n'habite le village, La Commune fait partie d'un vaste territoire agricole qui n'est plus administré à partir du bourg.

SAINT GERMAIN DE LA GRANGE fut de très bonne heure touché par la révolution du machinisme agricole. La population jeune et pauvre quitta très vite la commune ou l'ouvrier agricole n'avait plus sa place. (1906 : 157 habitants).

Après cette hémorragie le village s'enfonça de plus en plus dans le " Désert de l'Ile de France " , Fin de la culture de la vigne, des vergers, Les petites fermes disparaissent , les paysans les plus riches groupent en exploitation céréalières les terres délaissées.

Ce n'est qu'en 1926 que sera créé le lotissement des Cent\$ Arpents .

En 1972, la commune , avec ses 562 habitants n'est plus une ferme isolée; mais un agréable village . Il se complète jusqu'en 1986 (1418 habitants) d'un important secteur de résidences établies en bordure de NEAUPHLE LE CHATEAU ET DE PLAISIR.

(à suivre)

- Vous trouverez en annexe - Plan de la place MAINGUET établi le 25 - 08 1847 et explications
- Photos de la Place MAINGUET en 1986 avec les arbres qui figurent sur le plan de 1847.
- Extrait de l'acte d'échange du terrain se situant sur l'actuelle place MAINGUET.
- Tableau d'évolution de la population de 1814 à 1986.
- Liste des Maires de SAINT GERMAIN DE LA GRANGE de 1791 à 1986 ,

PH. DESMARCHELIER

Batiment 'Batiment
de la forme de
M^{re} de Guiranal

pour de la Ferme de St. de Gunguam

Edificios de la Torre de H. de Riquelme

کتابخانه ملی افغانستان

Implacement

طبرستان

pp
Boulevard
Boulevard

1110.

Life, of

Wm. L. G. L.

Batiment de

16 James McQuinn

Batiments de la Ferme de M^{re} de Veibosau
général

place publique

۱۱۷۵

de
L'abbé de Segurillon.

de l'ancien cimetière de la Commune de S. Germain-
de-la-grange, de ses abords et de l'emplacement de
l'ancienne Eglise, dressé à l'appui d'un procès verbal
descriptif des lieux, et d'une demande en échange
adressée à l'autorité supérieure par le Conseil Municipal
de ladite Commune.

Dear Mother (our game in Spring 1862)

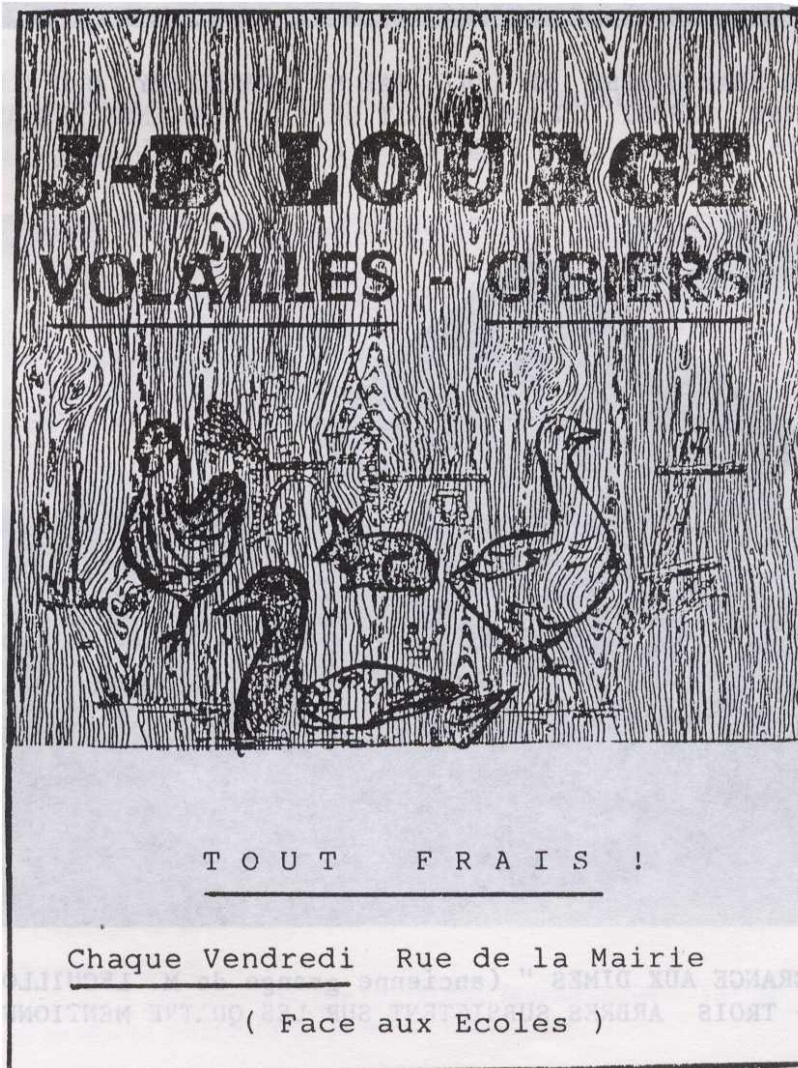
16th James M. Cairnes

Jan

Explications du Plan établi par M. Barthelemy CUINET Géomètre expert à NEAUPHLE LE CHATEAU le 25 Août 1847.

-Extrait d'un acte d'échange établi par Maître Louis Rodolphe BACET notaire à Neauphle le Château.

- " -La commune de Saint Germain de la Grange est propriétaire de l'emplacement d'un ancien cimetière supprimé depuis de longues années. Cet emplacement tient d'un coté au Nord par plusieurs haches les bâtiments et cour de la ferme de Mme REICHSOFFEN, d'autre coté aussi par hache dela cour du Sieur MAINGUET, D'un bout au couchant de la place publique, et d'autre bout de la cour de la ferme de QUINZANAS.....
- Dans cet emplacement se trouve celui d'une ancienne église, de forme irrégulière contenant en superficie 273 mètres dépendant de la communauté ayant existé entre Mme Veuve LEGUILLON et son défunt mari, achetée à Monsieur Joseph BOUTRON qui en était propriétaire comme faisant partie de l'Eglise de SAINT GERMAIN DE LA GRANGE, qui lui appartenait au moyen de la déclaration de command faite à son profit le onze thermidor de l'an sept (29 Juillet 1799) par Monsieur René MARQUET qui s'en était rendu adjudicataire suivant procès verbal dressé le même jour..... "



J-B LOUAGE
VOLAILLES - CIBIERS

TOUT FRAIS !

Chaque Vendredi Rue de la Mairie
(Face aux Ecoles)



PLACE MAINGUET EN 1986



- SUR LE PLAN DRESSE EN 1847 PAR M. BATTHELEMY C U I N E T
GEOMETRE EXPERT ON REMARQUAIT DEJA LA PRESENCE DES ARBRES
AU DELA DESQUELS SE SITUAIT L'ANCIENNE EGLISE .



- LA " GRANGE AUX DIMES " (ancienne grange de M. LEGUILLON) EN
1986 - TROIS ARBRES SUBSISTENT SUR LES QUATRE MENTIONNES EN
1847.

EVOLUTION DE LA POPULATION

DE SAINT - GERMAIN - DE - LA - GRANGE

- En 1906, la population de SAINT -GERMAIN -DE-LA-GRANGE était de 157 habitants.
- En 1962 , quarante six ans plus tard elle était de 216 habitants.
- Entre 1954 et 1986 le nombre des habitants à été multiplié par 10.

- 1814		169	Habitants
- 1906		157	" "
- 1921		136	" "
- 1954		146	" "
- 1962		216	" "
- 1968		288	" "
- 1970		349	" "
- 1972		522	" "
- 1975		821	" "
- 1983		1 200	" "
- 1986		1 418	" "

LISTE DES MAIRES DE SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

HAUDUCOURT	Nicolas	en 1791
YVORET	Louis	en 1792
HESME	Denis	24 Juin 1793 de 1805 au 30 Avril 1808
LEGUILLON	Pierre	1er Mai 1808 au 31 Mai 1815
TOUTIN	J.Pierre	1er Juin 1815 au 22 Novembre 1827
LEGUILLON	Pierre	23 Novembre 1827 au 19 Septembre 1830
VERRIER	J.François	20 Septembre 1830 au 2 Octobre 1835
MAINGUET	François	3 Octobre 1835 au 4 Aout 1886
DELAISSE	Adolphe	5 Aout 1886 au 15 Avril 1893
MAINGUET	Francis	16 Avril 1893 au 20 Mai 1893
PHILIPPE	J.Batiste	21 Mai 1893 au 14 Mai 1904
BIDARD	Mathurin	15 Mai 1904 au 9 Décembre 1919
MAINGUET	Alphonse	10 Décembre 1919 au 14 Octobre 1944
GELARD	Henri	15 Octobre 1944 au 17 Février 1945
MAINGUET	Alphonse	18 Février 1945 au 19 Mai 1952
RICHARD	Jules	20 Mai 1952 au 27 Mars 1965
GOHARD	Jules	28 Mars 1965 au 31 Mai 1976
BENOIST	Bernard	25 JUIN 1976 au 19 Mars 1977
FERRIER	Elie	20 Mars 1977 au 21 Octobre 1981
BINET	Daniel	22 Octobre 1981 au 3 Mars 1983
GOILLOT	Charles	4 Mars 1983 au 26 Décembre 1983
REAU	Jean	27 Décembre 1983 au 10 Octobre 1985
MAURICE	Jean	11 Octobre 1985

Informations pratiques



SERVICE MILITAIRE, PERIODES DE GUERRE,

. Vous avez fait votre service militaire,

. En temps de guerre, vous avez été mobilisé,
avez été fait prisonnier ou déporté.

Ces situations peuvent être assimilées à des périodes de cotisations sous certaines conditions.

— LE SERVICE MILITAIRE

. Vous avez cotisé au régime général avant votre service militaire,

. Vous adressez la copie certifiée conforme de votre livret militaire ou votre état signalétique
et des services à votre caisse de retraite.

— LES PERIODES DE GUERRE (guerre de 1939/1945, Indochine, Corée, Afrique du Nord, Mauritanie, Sud-Maroc)

Vous avez été :	Vous avez cotisé ;	Vous nous adressez :
- Mobilisé - Prisonnier de guerre - Engagé volontaire - Combattant volontaire de la résistance ou vous avez appartenu aux FFI	Avant ou après la période en cause	Une copie certifiée conforme de votre livret militaire ou votre état signalétique et des services
- Déporté ou interné résistant ou politique	Avant ou après la période en cause	La carte de déporté ou d'interné résistant ou politique ou une attestation de l'office national des anciens combattants
- Réfractaire au service du travail obligatoire	Avant ou après la période en cause	La carte de réfractaire
- Requis au titre du service du travail obligatoire - Enrôlé dans les chantiers de jeunesse	Avant la période en cause (aucune obligation de cotisations pour les requis au STO en Allemagne) Avant la période en cause	L'ordre de réquisition ou de mutation ou une attestation de votre dernier employeur avant la réquisition ou un certificat de votre mairie sur attestation de deux de vos collègues de travail de l'époque

BULLETIN DE LIAISON DES RELAIS

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIES
110/112 rue de Flandre, 75951 Paris Cedex 19 - Tél : 42-03-30-30



LA PENSION DE REVERSION DU REGIME GENERAL

Vous êtes veuf ou veuve ; une pension de réversion peut vous être servie si vous remplissez certaines conditions :

- votre conjoint percevait ou aurait pu percevoir une pension de vieillesse,
- vous avez au moins 55 ans et vous n'êtes pas remarié (e),
- vous étiez marié (e) depuis plus de 2 ans au décès de votre conjoint (e) mais cette condition n'est pas exigée si un enfant est issu du mariage,
- vos ressources ne doivent pas dépasser un plafond fixé actuellement à 13 540,75 F par trimestre, soit 54 163,00 F par an. Nous examinons celles-ci à la date de la demande de pension de réversion ou à la date du décès de votre conjoint sur une période de 3 mois ou 12 mois précédant ces deux dates.

D'une manière générale, les ressources prises en compte sont vos ressources personnelles.

Les ressources à retenir sont :

- vos salaires ou autres revenus professionnels,
- vos indemnités chômage,
- vos indemnités maladie ou accident du travail,
- vos retraites complémentaires personnelles,
- les revenus provenant de biens mobiliers ou immobiliers qui vous appartiennent en propre.

Les ressources à exclure sont :

- votre pension de vieillesse ou d'invalidité,
- les revenus mobiliers ou immobiliers provenant de la communauté,
- les revenus mobiliers de votre conjoint (e),
- les avantages de réversion acquis du chef de votre conjoint (e) et ceux résultant d'une assurance décès.

Même si vous étiez divorcé (e), quelle que soit la nature de votre divorce, la pension de réversion peut vous être attribuée dans les mêmes conditions.

La pension de réversion vous est acquise définitivement.

LE MONTANT DE VOTRE PENSION DE REVERSION

Il est égal à 52 % de la pension dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier votre conjoint (e). Il peut être partagé entre plusieurs conjoint (es) proportionnellement à la durée de chaque mariage.

Vous pouvez cumuler votre pension de réversion avec votre pension personnelle dans une certaine limite. Cette pension peut être majorée de 10 % si vous avez eu ou élevé au moins 3 enfants.

LA DEMANDE DE PENSION DE REVERSION

La pension de réversion n'est pas attribuée automatiquement.

Vous devez en faire la demande sur un imprimé spécifique. Vous pouvez vous le procurer auprès de nos agents d'accueil et à votre mairie.

Nous vous demandons de joindre à votre demande une copie de l'acte de naissance de votre conjoint (e).

C'est votre demande qui détermine le point de départ de votre pension.

■ votre demande est faite dans les 12 mois suivant le décès de votre conjoint (e) : le point de départ de votre pension de réversion est fixé au lendemain du décès si vous remplissez à cette date toutes les conditions.

■ dans tout autre cas, c'est au premier jour du mois suivant la date de réception de votre demande qu'il est fixé sans pouvoir être antérieur à votre 55ème anniversaire.

BULLETIN DE LIAISON DES RELAIS

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIES
110/112 rue de Flandre, 75951 Paris Cedex 19 - Tél : 42-03-30-30

La gendarmerie préconise :

I - LES CAMBRIOLAGES

Compiquez l'activité des voleurs, vous pourrez leur faire échec.

ATTENTION AUX ISSUES :

Veillez à la fermeture des portes, fenêtres, de jour comme de nuit. Améliorez le système de verrouillage. Une serrure de sécurité à trois ou cinq points est efficace. N'oubliez pas de protéger également les accès secondaires : garages, soupiraux, fenêtres.

Même pour une courte absence, fermez portes et fenêtres. Ne vous contentez pas de tirer simplement la porte derrière vous, il serait facile de crocheter la serrure. Faites deux tours de clé.

Si vous dormez la fenêtre ouverte, fermez les volets. Méfiez-vous des "monte en l'air".

ATTENTION A VOS CLES :

Ne laissez jamais vos clés dans des endroits accessibles (sous le paillason, dans la boîte à lettres, sur les compteurs, sous un pot de fleurs).

Ne portez jamais vos nom et adresse sur un trousseau de clés. Mettez seulement un signe distinctif. Imaginez qu'en cas de perte, un voleur aurait beau jeu de s'en servir.

ATTENTION A CE QUI ATTIRE LES VOLEURS :

Ne gardez jamais chez vous d'importantes sommes d'argent, même dans des cachettes que vous estimez introuvables ...

Ne laissez pas dans un appartement ou une maison inoccupé des objets de valeur, de l'argent, des bijoux, des chèquiers, mais déposez les dans un coffre à la banque ou dans un lieu sûr.

Répertoriez vos objets de valeur, prenez les en photo, notez les numéros des appareils et des carnets de chèques.

ATTENTION A CE QUI AIDE LES VOLEURS :

Laissez une apparence habituelle à votre habitation. Pour cela, demandez à un voisin d'ouvrir et de refermer les volets de temps en temps, de relever le courrier de votre boîte à lettres etc...

NE SOYEZ PAS INDIFFERENTS :

- Surveillez les allées et venues des personnes étrangères à l'immeuble ou à la résidence.
- N'hésitez pas à appeler la Police en cas de doute ou d'anomalies constatées (par le 17 ou le 489.02.15). Personne ne vous fera grief de cette démarche
- Relevez si possible la marque, le numéro et la couleur du véhicule utilisé par des personnes suspectes.
- Si un délit est en train de se commettre, n'attendez pas des heures pour appeler la Police. Faites le sur le champ. Le temps est précieux.

II - LES VOLS DANS LES VOITURES :

Ne laissez jamais dans un véhicule des papiers ou chèquiers. On constate malheureusement que la plupart des vols de chèquiers ont lieu dans les voitures.

Ne laissez pas de sacs à main, pochettes, appareils photo, caméras dans une voiture, même verrouillée, et même pour un court moment. Vous attireriez l'attention des voleurs, toujours à la recherche de proies faciles.

TRANSPORT CAR



APTR

- Service APTR Ligne Saint Germain de la Grange, Gare Plaisir Grignon:

Les transports par cars HOUTOULE CESSERONT LE 30 Juin 1986.

La reprise des transports aura lieu éventuellement le 1er Septembre 1986.

(Les comptes d'exploitation de cette ligne seront examinés en Juillet.

Les transports seront repris en Septembre, si les charges ne sont pas trop élevées pour la commune.)

OBJETS ENCOMBRANTS:

Nous vous rappelons que le ramassage des objets encombrants a lieu le DERNIER MARDI DE CHAQUE TRIMESTRE CIVIL.

Exemple: PROCHAIN RAMASSAGE LE MARDI 24 JUIN 1986.



ATTENTION DANGER !

- LA MORT AUX RATS est à utiliser avec beaucoup de précautions.

C'est un produit extrêmement dangereux à utiliser dans des endroits inaccessibles aux enfants et à nos animaux familiers.

- MEDICAMENTS: Les médicaments inutilisés ou périmés ne doivent pas être jetés dans les poubelles. Ils doivent être remis à un pharmacien.

De nos vignobles et caves coopératives :

- nos appellations d'origine contrôlée "Vin de Corse".
- nos vins de pays de l'île de Beauté vendus en vrac ou en bouteilles.

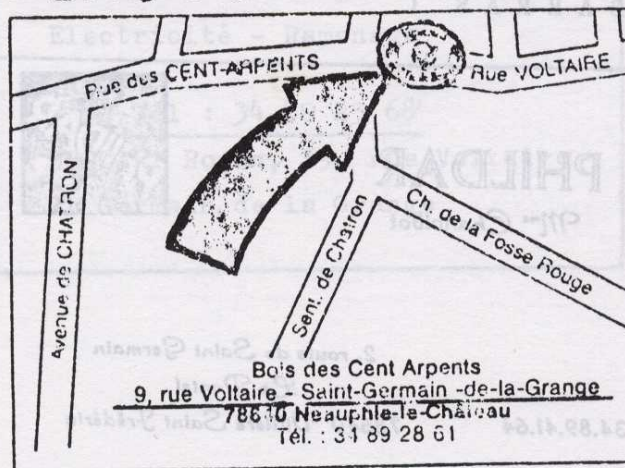
De nos amis producteurs (une sélection rigoureuse de crus)

- Corbières, Fitou
- Beaujolais, (Sélection DUBCEUF)
- Sancerre, Muscadet, Gamay
- Bordeaux
- Champagnes, etc. ...

De nos artisans producteurs :

- Charcuterie régionale traditionnelle: Coppa, Lonzo Figatelli.
- Apéritifs : Cap Corse, Empereur, Pastis Dami ...
- Fromages : chèvre et brebis... (anivage selon saison).
- Pâtés : grives, merles et sangliers ...
- Confitures: figues et noix, clémentines, etc ...

Venez c'est à côté :



ETAT CIVIL



NAISSANCES : Les enfants de SAINT -GERMAIN DE LA GRANGE naissent....
dans d'autres communes qui nous avertissent plus ou moins rapidement.
Nous invitons les nouveaux Parents à informer au plus tôt le secrétariat
de notre Mairie, de l'agrandissement de leur famille.

Nous adressons nos félicitations aux heureux Parents de:

Delphine	B A G L I N	née le	22 - 09 - 1985
Geoffrey	B A R R A S	né le	16 - 12 - 1985
Adrien	M A R T I N	né le	01 - 03 - 1986
Jérèmy	G E N T Y	né le	05 - 03 - 1986
Aubrée	R O L L I N A T	née le	08 - 03 - 1986
Mathieu	L A M O T T E	né le	08 - 04 - 1986

DERNIERE MINUTE :

Nous avons le Plaisir de vous annoncer la première dent de
Geoffrey B A R R A S !

PHILDAR

M^{me} Chancibot



2, route de Saint Germain

Le Pontel

34.89.41.64

78640 Villiers Saint Frédéric



ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les deux Associations de Parents d'élèves de notre commune ,
L'A A P E et la F C P E sont heureuses de vous annoncer
que leurs démarches (réunion publique du 28 Février, contacts ,
et courriers) avec l'appui de vous tous, parents , et de la munici-
palité, ont abouti à l'affectation en seconde au Lycée de PLAISIR
des enfants de notre commune scolarisés à JOUARS PONTCHARTRAIN.
(NEAUPHLE LE VIEUX, NEAUPHLE LE CHATEAU et VILLIERS St FREDERIC
sont également concernés pour la rentrée prochaine.)
Pour les années à venir, nous restons vigilants;

PARENTS,, MANIFESTEZ-VOUS PLUS SOUVENT AUPRES DE VOS ASSOCIATIONS.

A A P E : D. THORON

F C P E : M. CHOLLET

D E P A N N A G E

Plomberie - Chauffage

Entretien chauffage

Electricité - Ramonage

Tél : 34 89 23 68

BROCARD Ronan, 39, rue Voltaire

St Germain de la Grange



PETITES ANNONCES

OFFRES D'EMPLOIS

- Désire trouver jeune Femme sérieuse pour garder enfants
2 ou 3 jours par semaine à mon domicile.
Mme RABILIER 1 rue de la Rochefoucault
SAINT GERMAIN DE LA GRANGE TEL : 34.89.17.73
- Cherche femme de ménage quelques heures par semaine
Mr BLONDEAU TEL : 34.89.60.88
- Recherche pour Septembre, Femme de Ménage
6 à 8 Heures par semaine TEL : 30.56.24.85
- Cherche personne pouvant garder un enfant de 4 Ans et demi
la première semaine et la dernière semaine de Juillet et
éventuellement pendant les petites vacances scolaire de
l'année prochaine. TEL : 34.89.20.53 Mme LEFEVRE

CHERCHE A LOUER

- Cherche à louer à partir de Mai 1986 2 à 3 pièces à
SAINT GERMAIN DE LA GRANGE
Mme MAZOYER
TEL : 43.29.73.52. ou 34.85.66.70 BUREAU

Boulangerie Pâtisserie

SPECIALITES

Pains Spéciaux

Gâteaux Glacés

Michel

GUILBOT



489. 00. 50

20 Place du Marché NEAUPHLE LE CHATEAU

ST GERMAIN DE LA GRANGE

